

L'admission se fait par :

- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- La MDPH.

Le financement

Le SAVS est financé par le Conseil Départemental.



Le SAVS est **gratuit** pour les personnes accompagnées.

Les professionnels

Vous êtes accompagnés par :

- des professionnels qualifiés dans le secteur médico-social,
- qui vous accompagnent en fonction de vos besoins.

Les endroits où nous vous accompagnons

Le SAVS intervient sur le territoire :

- de Rumilly à Thônes
- Annecy et les bords du lac.

Adresse du SAVS



21 avenue des Hirondelles,
74000 Annecy



Accès bus : lignes n°1 et L,
arrêt 4 chemins

Nous contacter



Tél : 04 50 46 55 47



Mail : savs@aapei-epanou.org



Site : <https://epanou.org>



Horaires du secrétariat :

- Lundi-Mardi-Jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 15h



SAVS ARCHIM'AIDE

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



Aider et soutenir les personnes qui vivent avec un handicap dans :

- leur vie quotidienne.
- leur vie relationnelle.
- leur vie professionnelle.

Qui sommes-nous ?

Le SAVS est un service de l'AAPEI EPANOU.

L'AAPEI EPANOU:

- est une Association de parents et amis de personnes handicapées.
- créée en 1955.
- sur le bassin Annécien.
- accompagne plus de 1000 personnes en situation de handicap, de la petite enfance au grand âge.

Nos valeurs

« Toute personne en situation de handicap est à la fois vulnérable et pleine de richesses et nous pouvons l'accompagner à trouver sa place dans la société. »



Le SAVS intervient dans :



La vie quotidienne



Apprendre à : avoir une bonne hygiène de vie, entretenir son logement, faire ses courses, se déplacer, gérer son budget...

La Santé



Accompagner et faciliter l'accès à la prévention et aux soins.

Vie relationnelle



Développer les compétences sociales, favoriser l'ouverture vers l'extérieur (loisirs, GEM, sport adapté, culture...)

Vie professionnelle



Etre en lien avec des professionnels de l'emploi (ESAT, Entreprise Adaptée, Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions locales)

Les modalités d'accompagnement

C'est un accompagnement d'aide et de soutien à la vie sociale.

Pour vous aider dans la vie quotidienne, pour vos problèmes sociaux, de santé, de logement, de travail ...

Un studio est à disposition. Vous pouvez y aller quelques jours.

Pour essayer de vivre seul, pour évaluer votre autonomie.

Les accompagnements ont lieu sur rendez-vous au bureau, à votre domicile, dans un autre lieu.

La durée de l'accompagnement et la fréquence des rendez-vous dépendent de vos besoins et de l'évolution de votre situation.